

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

18 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 juillet à 19 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

18 juillet 2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Monsieur CHATELLIER Julien qui donne pouvoir à Monsieur EDINE Pierre, Monsieur AUBIN Luc qui donne pouvoir à Monsieur JARDIN Rodolphe, Monsieur FANFANI Antoine qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie. Monsieur DEROUET Richard.

Absent(s) : non excusés :

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Procurations : 5

Votants : 14

Monsieur EDINE Pierre a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL2024/07/24-03

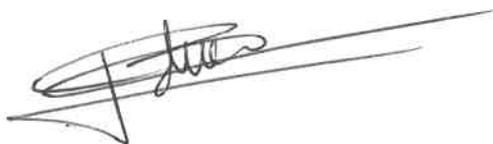
LOCATION SALLE – ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation *ATO Formations* (spécialisé dans l'ostéopathie) souhaite louer la salle de la mairie pour organiser des sessions de formations une fois par mois de février à décembre 2025 (excepté juin, juillet et août). La location se déroulerait du jeudi après-midi au lundi suivant 16h environ. L'organisateur souhaite également louer l'ensemble vidéoprojecteur / sono. Des chèques de caution (salle + vidéoprojecteur) devront être fournis avec le contrat de location.

Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** la location de la salle pour un montant de 300€, la location de l'ensemble vidéoprojecteur / sono pour un montant de 50€ ainsi qu'un forfait chauffage de 50 € pour les mois de mars, avril, octobre, novembre, décembre 2025.
- **RESERVE** son accord pour un renouvellement d'une seconde année en mai 2025.

Le secrétaire de séance
Pierre EDINE



Le Maire
Rodolphe JARDIN

